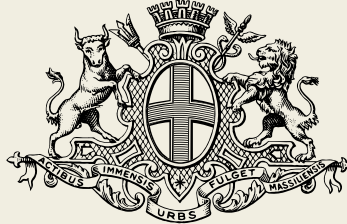


VILLE DE



MARSEILLE

FONDS D'INNOVATION POUR L'EMPLOI

APPEL
À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT
BIFURCATION DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
FACE À L'URGENCE DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



1 - CONTEXTE

La transformation profonde de Marseille pour atteindre les objectifs de neutralité carbone et l'adapter aux évolutions climatiques appelle un travail collectif d'envergure. Cela a été initié par la mobilisation de 200 acteurs dans notre Climate City Contract, le plan climat pour Marseille. En Mars 2024, Marseille est la première ville française, avec Lyon, à obtenir le label « Climate neutral and Smart Cities » décerné par la Commission européenne pour la qualité du travail sur l'ensemble du programme Marseille 2030 Objectif Climat. Informer, débattre et envisager des solutions au plus près des priorités sociales des marseillais et marseillaises est indispensable.

Le défi climatique appelle un renforcement des moyens pour déployer l'ensemble du plan d'action. La Ville a lancé un grand chantier de mobilisation de fonds européens et capté les opportunités associées au label « Climate neutral and Smart Cities » : 5M€ de fonds européens ont été obtenus pour le territoire en 2024, 10 M€ ont été déposés et sont en attente de retour de la Commission Européenne (sur l'économie circulaire, la renaturation, les réseaux de chaleur, le PV).

Dans le cadre de la dynamique 100 Villes, 5 autorités urbaines françaises – Métropole de Dijon et Grenoble Alpes Métropole, les villes de Paris, Lyon et Marseille – qui représentent l'émission annuelle de 37 MtCO_{2e}, 6% de l'empreinte carbone française, et 3 500 000 emplois – se sont associées. Notre projet vise à accélérer la transformation de l'économie, des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle face à la transition écologique. En effet, dans ces 5 villes, entre 7 et 11 % des emplois existants sont considérés comme menacés par la transition écologique. Mais ces villes doivent aussi saisir toutes les opportunités des filières vertes, en particulier pour soutenir l'intégration professionnelle des populations les plus vulnérables.

C'est un déploiement concret des ambitions de la feuille de route économique Marseille Accélère ! pour une capitale économique créatrice d'emplois, délibérée en octobre 2023. La Ville fait de la transition écologique, mais aussi de l'innovation sociale, les vecteurs d'un développement économique durable, d'un projet urbain plus juste et d'une ville productive répondant aux besoins du territoire. L'axe 1 de cette feuille de route fixe l'ambition "d'accompagner la décarbonation des entreprises marseillaises, de capter les opportunités de la transformation écologique de l'économie, d'anticiper les mutations, professionnaliser les filières de la transition et favoriser une économie de l'adaptation".

Les villes ont été retenues pour déployer un projet qui vise à anticiper les transformations des filières économiques locales face à la transition écologique, capter les opportunités vertes notamment pour renforcer le soutien à l'insertion professionnelle, anticiper les besoins concrets en termes d'emplois/compétences aussi bien à l'échelle territoriale que des administrations et mieux promouvoir les nouvelles filières. Le laboratoire LIEP de Science Po Paris assure un appui scientifique aux villes et réalise une évaluation des politiques publiques. Le Cereq, établissement public qui a pour mission de mieux connaître et comprendre les liens entre formation, travail et emploi accompagnera Marseille sur l'analyse des enjeux économiques locaux.

Concernant Marseille, le projet intègre, en plus d'analyses collectives sur les filières vertes, l'expérimentation d'actions nouvelles d'insertion professionnelle en lien avec la transition écologique.

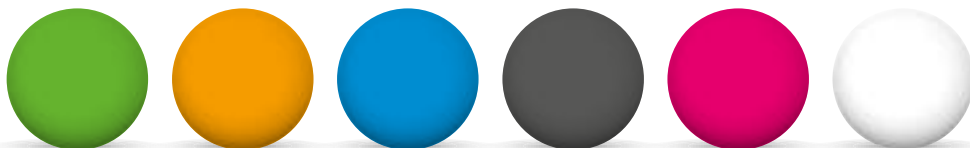
Liens utiles :

Synthèse du Contrat Ville Climat Marseille 2030 Objectif Climat:

https://www.marseille.fr/sites/default/files/contenu/contrat-ville-climat_synthese_version-complete-56_pages_18-09-23.pdf

Feuille de route économique Marseille Accélère ! pour une capitale économique créatrice d'emplois :

<https://www.marseille.fr/mairie/actualites/feuille-de-route-economique-2023-2030>



OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'objet de cet AML est d'identifier 2 partenaires, portant des expérimentations autour de l'insertion professionnelle et la transition écologique, se déployant entre avril 2025 et septembre 2026, afin qu'ils bénéficient des fonds européens octroyés par Net Zero Cities déjà obtenus (2 enveloppes de 75k€).

PROJETS ATTENDUS

Les projets doivent concerner des filières :

- brunes ou à risque en milieu urbain, filières considérées comme à risque face à la nécessaire sortie des énergies fossiles (croisière, tourisme international, réparation auto-moto, pétrochimie, construction, etc.)
- dont les métiers vont changer, filières nécessitant une forte transformation au regard des objectifs de décarbonation et d'adaptation au changement climatique (construction, tourisme, logistique, alimentation et fabrication de denrées alimentaires, maritime, industrie, etc.)
- vertes, filières émergentes et qui répondent aux activités à déployer pour répondre aux objectifs de décarbonation et d'adaptation de Marseille au défi climatique (rénovation énergétique, éco-matériaux, réemploi dans le BTP, réparation vélo-textile-objets-etc., retrofit de véhicules thermiques, énergies renouvelables, etc.)

Les projets portent sur l'insertion professionnelle, la formation, la reconversion, l'accompagnement de demandeurs d'emplois, en priorité à destination de publics vulnérables.

Ils permettront de designer, prototyper, expérimenter de nouvelles manières d'aborder l'adaptation des compétences, la qualification des besoins et opportunités de recrutements, les modes et formes de sourcing et d'accompagnement des publics, d'intermédiation entre demande et offre d'emploi, sur les métiers verts ou verdissants, dans une approche sectorielle et territoriale.

Les projets attendus devront porter en priorité une dimension de déploiement d'actions opérationnelles et/ou d'expérimentation de nouveaux process, outils, services, systèmes d'acteurs, etc. Une dimension d'étude et d'analyse des pratiques et conditions de réalisation pourra y être associée mais l'accent sera mis sur l'action terrain.

La Ville - au travers notamment du cadre de l'appel à projet européen mais aussi d'échanges offert par la Conférence Territoriale pour l'Emploi ou d'autres événements - veillera à faire la synthèse et la diffusion des enseignements, méthodes et outils opérationnels, projets ou pratiques qui auront porté leurs fruits, afin de poser les meilleures conditions d'essaimage, d'adaptation ou de réplique.

ACTEURS ÉLIGIBLES

- associations loi 1901 ;
- établissements publics ;
- établissements ou organismes de formation ou de recherche ;
- collectivités locales ;

Modalités : montant d'aide, calendrier, engagements clés

Au niveau du calendrier, après une phase de contractualisation en janvier/février 2025, l'action soutenue se déroulera sur 18 mois entre avril 2025 et septembre 2026.

L'action proposée nécessite un budget de 75 k€ maximum sur cette période de 18 mois. La subvention européenne peut intervenir à un taux maximum de 100% sur l'action, à concurrence du montant plafond indiqué.

Une collaboration du bénéficiaire avec le Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques publiques de Science Po Paris (LIEP) sur l'évaluation de l'efficacité de l'action est demandée. Cela implique une mise à disposition d'un peu de temps et de l'ensemble des données permettant à ce laboratoire d'effectuer ses analyses.

Dépenses éligibles :

Seules les dépenses de personnel sont éligibles et seul le candidat retenu sera bénéficiaire des fonds européens, les réponses multi-acteurs ne sont pas autorisées.

Un reporting européen, en anglais, sera nécessaire pour faire état des dépenses et réalisations justifiant l'octroi de la subvention. La Ville pourra aider le bénéficiaire à la compréhension des demandes de Net Zero Cities.

Conseils méthodologiques

Il est conseillé aux opérateurs candidatant au présent AMI de préparer autant que possible les dimensions suivantes :

- Définir la manière dont le projet contribue à la transition écologique
- Fixer les thématiques et objectifs de travail du projet, les modalités du partenariat, le protocole d'étude retenu, les indicateurs de résultat et d'impacts appropriés ;
- Poser clairement les attendus et hypothèses à l'origine de l'étude-action ;
- Identifier le (ou les) public(s) cible(s) faisant l'objet des travaux d'étude ;
- Construire et rédiger un bref plan d'actions phasé sur 18 mois, identifiant les moyens techniques et humains nécessaires comportant des actions de diffusion et de valorisation ainsi que des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impacts.

Ces différents éléments constitueront la base du projet d'étude-action, et permettront de constituer le dossier soumis à la Ville de Marseille et à déposer sur le formulaire. Il est également attendu la recherche d'une complémentarité éventuelle de financements locaux ou nationaux. Les actions présentées ne doivent pas être financées au titre d'autres programmes européens (Fonds de Transition Juste, Fonds Social Européen +, etc.).

CRITÈRES ET SÉLECTION

L'instruction des candidatures se fera sur la base de la grille d'appréciation suivante.

CRITÈRE	MODE D'ANALYSE
Inscription du projet dans les enjeux de transition écologique	Seront appréciées : <ul style="list-style-type: none"> • L'opportunité du projet au regard des préoccupations inscrites dans le présent document et dans l'axe 1 de la feuille de route économique de la Ville • L'opportunité du projet au regard des risques/opportunités identifiées par le porteur de projet sur les enjeux de transition de l'économie face au défi climatique • La concordance avec les actions et démarches déjà existantes.
Opportunité du projet et pertinence pour le public visé et le territoire	Seront appréciées : <ul style="list-style-type: none"> • L'opportunité du projet (besoins identifiés, objectifs fixés et moyens mobilisés pour y parvenir) en termes d'insertion professionnelle et d'impacts en matière d'emploi, • La concordance avec les actions et démarches déjà existantes sur le territoire
Potentiel du projet en termes d'influence, de réplicabilité et de passage à l'échelle	Seront appréciées : <ul style="list-style-type: none"> • Le potentiel du projet et de ses résultats à influencer les politiques publiques visant à transformer l'économie locale • Le potentiel de réplication et passage à l'échelle du projet dans un contexte de contraintes budgétaires fortes
Potentiel innovant ou caractère nouveau du projet	Seront analysées : la pertinence, la complémentarité, la portée du projet sur l'écosystème d'opérateurs...
Méthodologie du projet	Seront analysés : la qualité méthodologique dans la mise en œuvre du projet, à travers le calendrier, le phasage des actions, l'équilibre dans la ventilation des actions entre partenaires
Capacités, références, expertises du candidat	Seront analysés : les moyens humains dédiés à l'action, les références, compétences et expériences du candidat en matière d'insertion professionnelle liée à la Transition Écologique, les expériences éventuelles de participation à des projets partenariaux européens, la capacité administrative et financière du candidat.

Sur la base de la candidature et des réponses aux questions qui auront été transmises ensuite, une analyse technique sera effectuée. Un jury composé d'élus se réunira pour sélectionner les lauréats. Ces lauréats seront ensuite intégrés au consortium de l'appel à projets Net Zero Cities (signature du contrat début février).

Communication

Les bénéficiaires auront obligation de mettre en avant le financement européen selon les modalités pratiques transmises par la Ville en début de projet. Ils s'engagent à mettre en valeur le soutien municipal ainsi que le rayonnement du territoire concerné. Ils feront notamment clairement mention de l'aide de la Ville de Marseille dans les différents documents et supports de communication produits et diffusés.

Conditions d'utilisation de la subvention européenne

Les lauréats s'engageront à utiliser les sommes attribuées et à réaliser le projet conformément à ce qui a été indiqué dans leur candidature et dans ce qui aura été formalisé dans le Grant Agreement signé avec Net Zero Cities et l'ensemble des partenaires du projet.

Le détail des obligations relatives à cette subvention fera l'objet d'échange début 2025 dans le cadre du consortium.

Objet de l'appel à projet : sélectionner 2 opérateurs, pour intégration du consortium européen en lien avec l'objet, porteurs d'actions se déployant entre avril 2025 et septembre 2026 pouvant bénéficier du financement européen (75k€ par action) obtenu en décembre 2024

Dépôt des candidatures pour le 17 janvier 2025

Formulaire de dépôt (temps de remplissage estimé à 15 minutes) :

<https://www.marseille.fr/sondage/index.php/942353?newtest=Y&lang=fr>

- les dossiers incomplets ne seront pas analysés

Contractualisation avec Net Zero Cities : le 31 janvier 2025

(il est demandé aux candidats de prévoir une forte réactivité administrative entre mi-janvier et fin janvier)

Pour toute information concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt, contactez la Mission Marseille 2030 Objectif Climat de la Ville de Marseille : **objectifclimat2030@marseille.fr**



organisé dans le cadre de la démarche Marseille 2030 Objectif Climat
et du programme de financement européen 100 Villes - Net Zero Cities

